

EXECUTEURS

Exécuteurs, Victimes et Témoins

Partie 1

DOCUMENT 1



[© Fort Breendonk]

« Mon honneur est ma fidélité »



[© Otto Spronk / Ceges-Soma • Bruxelles]

• De gauche à droite :

SS-Untersturmführer **Ernst LAIS** (Baden-Baden); SS-Hauptscharführer **Walter MÜLLER** (Neu-Haldeslebe);

SS-Sturmbannführer **Philip SCHMITT** (commandant du camp) (Düsseldorf), SS-Untersturmführer **Franz WILMS**

(München-Gladbach); SS-Untersturmführer **Arthur PRAUSS** (Charlottenburg).

EXECUTEURS

DOCUMENT 2



Fernand WYSS

[© Fort Breendonk]

«Ce qui m'a fait le plus mal - étant d'origine flamande - c'est que les deux SS chargés de nous battre et de nous bafouer étaient des flamands. C'est cela qui m'a fait le plus mal. Si cela avait été des allemands, ... bon ils étaient là pour cela; ils étaient cruels, sadiques, ... mais des gens de notre propre pays, de notre propre nationalité, flamand ou n'importe quoi... Cela fut le plus dur à accepter.»

GILLIS Gaston, détenu n° 859

«C'était qui ce Brusselaers ?»

«Une crapule. Il disait qu'avant il avait reçu plus de coups de poings qu'à manger [...] mais ils étaient fiers d'être flamands mais on ne parlait pas en flamand car sinon, on se faisait taper dessus. Cela devait se passer en allemand mais ils connaissaient moins d'allemand que nous. Mais bon! hurler en allemand, tout le monde peut le faire...»

BOECKMANS Jozef, détenu n° 3257

Dienstregelung am 23.5./24.5. und 25.5.1942

vom 23.5.(14.-Uhr) bis 24.5.(20.-Uhr) SS-Ustuf.L a i s
SS-Anw. De Saffel
SS-Anw. Baele.

vom 24.5.(20.-Uhr) bis 25.5.(23.-Uhr) SS-Sturmann Müller
SS-Anw.R a e s
SS-Anw.Pellemans.

Kenntnis genommen:
Ustuf.Lais
Sturmann Müller

SS-Anw.De Saffel *Del 23.5.42*
Baele *Baele R.*
Pellemans *Pellemans*
Raes

[© Fort Breendonk]

Tours de gardes du 23.5/24.5 et 25.5.1942

Du 23.5(14h00) au 24.5(20h00) SS-Untersturmführer Lais
SS-Anw De Saffel
SS-Anw Baele

Du 24.5(14h00) au 25.5(20h00) SS-Sturmann Müller
SS-Anw Raes
SS-Anw Pellemans

Pris connaissance (...):

EXECUTEURS

DOCUMENT 3

LE MILITÄRBEFEHLSHABER
En Belgique et dans le nord de la France
Militärverwaltungschef
Turs.- IX/40

Bruxelles, le 29/9/1941
12. Wetstraat.
Rue de la Loi

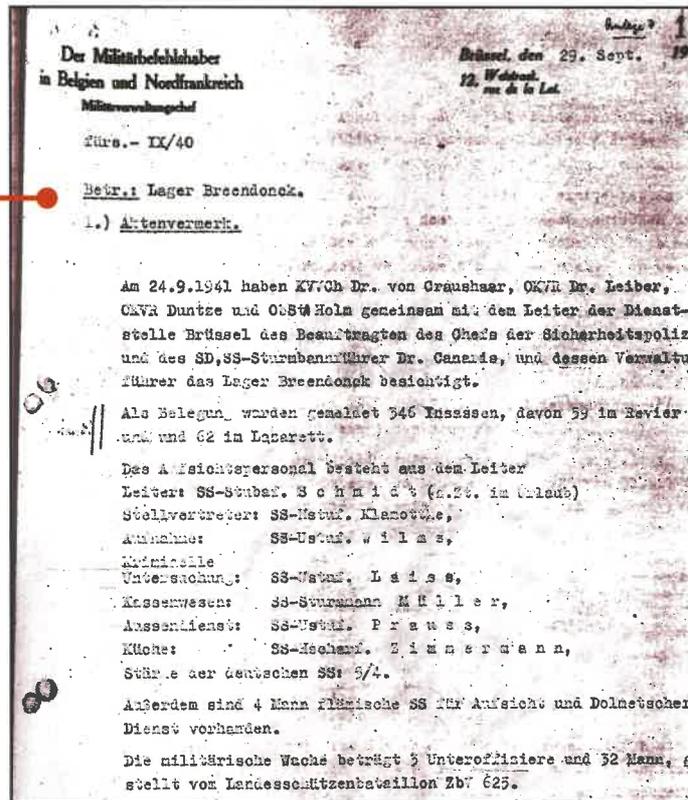
Concerne: camp de Breendonk

Le personnel de garde comporte:

- Dirigeant: major SS Schmitt
- Suppléant: capitaine SS Lamottke
- Enregistrement: lieutenant SS Wilms
- Enquêtes criminelles: lieutenant SS Lais
- Comptable: caporal SS Müller
- Service de garde: lieutenant SS Prauss
- Cuisine: adjudant-chef SS Zimmerman

Force des SS allemands: 5/4
Pour la surveillance et la traduction,
4 SS flamands sont prévus.

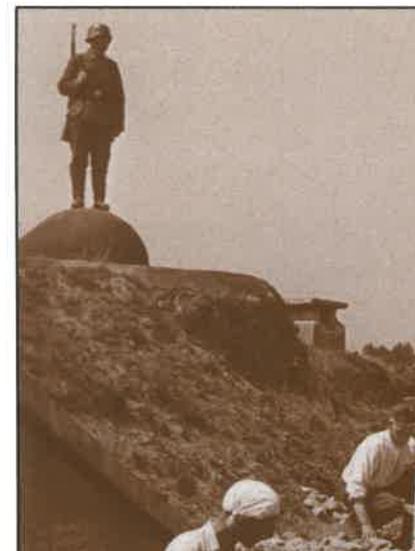
La garde militaire comporte 3 sous-officiers
et 32 hommes de troupe, issus du bataillon
Zbv 625 de la garde territoriale.



Note du Militärbefehlshaber pour la Belgique du 29 septembre 1941
[© Fort Breendonk]

«(...) Alors il y avait des soldats qui nous gardaient et c'était tout une brigade qui venait de Hambourg. Oui de Hambourg, et ces types là étaient finalement des soldats qui avaient été mobilisés. La majeure partie de ceux-là, ça les emmerdait d'être ici. Il y en a un qui m'a montré la photo de sa femme et de ses enfants, qui me parlait de sa ferme et qui disait "c'est bon pour eux" en montrant les SS, "pas pour moi". "Moi j'ai ma ferme, ma femme et mes enfants et je suis ici à courir et je suis obligé de rester". Ça c'étaient pas des méchants types, ils faisaient leur boulot. Ils nous conduisaient, ils nous gardaient et on allait à la toilette et ils étaient là avec leurs gros fusil à attendre (...). Mais après je crois que (Prauss) et tout ça a dû se rendre compte qu'ils étaient un peu trop doux avec nous alors les SS sont venus, les flamands.»

Témoignage de Jacques FRYDMAN, détenu n°2 - Breendonk, 21.09.1940–29.01.1942



EXECUTEURS

DOCUMENT 4

«Parmi les détenus, le lieutenant Prauss désignait les "**Arbeitsführer**", c'est-à-dire les chefs d'équipe de travail. Ceux-ci surveillaient le travail de leur équipe (dix, vingt, parfois cinquante hommes suivant les périodes) sous la direction des SS. Ils cumulaient parfois cette mission avec celle de chef de chambrée (**Zugführer**), responsable de l'ordre et de la propreté de la chambrée. Certains de ces Arbeitsführer remplirent leur fonction en cherchant à soustraire leurs camarades aux brutalités des SS; d'autres mirent, au contraire, tout leur zèle au service des tortionnaires.»

Commission des crimes de guerre, Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945
Le camp de tortures de Breendonck, Liège, 1947, p.32



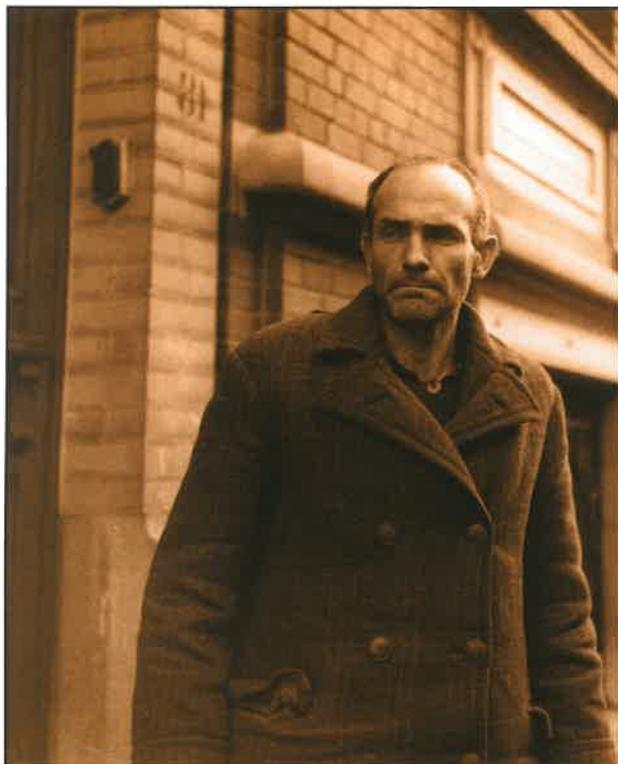
[© Ceges-Soma • Bruxelles]

«**OBLER** était un Juif allemand né à Berlin. Depuis des années, il habitait Vienne où il s'était marié et avait travaillé comme manœuvre dans une blanchisserie. Victime des persécutions antisémites, il avait cherché refuge en Belgique. Après l'invasion, il avait demandé aux autorités allemandes à reprendre son métier à Vienne chez son ancien patron: il avait été très malheureux en Belgique, nous détestait et rêvait de retrouver une vie calme en Allemagne ou en Autriche. Sa requête l'avait mené à Breendonk!!!

Mais dès son arrivée au camp, il s'était distingué par sa parfaite compréhension de la discipline. Fort comme un bœuf, il était doué d'un sens certain de l'organisation et devint le führer parfait du peloton 1.»

Paul M.G. LEVY in La Cité Nouvelle, 12 décembre 1945

EXECUTEURS



[© Fort Breendonk]



[J. OCHS, *Bagnards et bourreaux*, ill. 9]

«Je fus accueilli par O..., chef de chambrée, un Juif allemand. Il me dit: ici on se tait. On parle allemand. On obéit à tous les commandements. On fait son lit -vous savez faire un lit, un vrai **Bettenbau**? Obéir et travailler, sinon gare! Et n'oubliez pas: **Führerprinzip**- le major est le chef du lieutenant, le lieutenant est mon chef, et moi je suis votre chef! **Obéir!**»

J. OCHS, *Bagnards et bourreaux*, Bruxelles, 1947, p. 67

«Walter OBLER, Juif allemand, arriva avec le premier contingent de prisonniers, au début de l'installation du camp vers octobre 1940. Immédiatement il se fit remarquer par son ardeur au travail. Débardeur de métier, ce supercostaud abattait un boulot colossal: sa force physique, sa voix de stentor, sa brutalité, surtout envers ceux qui n'étaient pas des manuels, le mirent en vedette. Le lieutenant [Prauss] eut vite fait de le remarquer. Il devint son homme de confiance, son Eminence grise, **le chef des détenus**, des 'Häftlingen'. C'est lui qui organisait et répartissait le travail, non seulement chez les Juifs mais également chez les aryens. De plus en plus insolent à mesure qu'il prenait du galon, son outrecuidance bientôt ne connut plus de bornes.»

J. OCHS, *Bagnards et bourreaux*, Bruxelles, 1947, p. 31

«Il s'agissait pour chaque chef de chambrée d'aligner ses hommes d'une façon impeccable. Comme il y avait une dizaine de chambrées de quarante-huit hommes chacune, il y avait dix chefs d'équipe, flamands et wallons qui hurlaient à qui mieux mieux dans un allemand qu'ils ne connaissaient pas et sur lesquels surenchérisaient une demi-douzaine de SS.»

In PIENS, D., *La vie des postiers dans l'enfer de Breendonk*, 1947, p.47

EXECUTEURS

DOCUMENT 5



«Parmi les membres du personnel civil du camp de Breendonck (cuisinier, électricien, garçon d'écurie,...) nous devons relever les noms de **Petrus Van Praet**, **Frans Carleer** et **Aloïs Amelincks**, individus à charge desquels plusieurs plaintes ont été déposées.

Le jardinier **Van Praet**, en particulier, a dénoncé au lieutenant Prauss et aux SS de nombreux détenus, lorsqu'il les surprenait à prendre un instant de repos sur le lieu de travail ou pour avoir dérobé un déchet de légume.

Pour ces dénonciations, certains prisonniers ont péri à la suite des coups qu'ils reçurent des SS. Il a de plus lui-même frappé des détenus à diverses reprises.

Carleer qui fut forgeron, ainsi qu'**Amelincks**, garçon d'écurie, ont également maltraité des prisonniers. **Carleer** a forgé des instruments de torture. Il reconnaît avoir entouré les chevilles d'un détenu au moyen d'anneaux de fer reliés par une chaîne. Sur ordre du major Schönwetter, d'après lui, la fermeture de ces anneaux autour des chevilles se fit par soudure au chalumeau.»

Commission des crimes de guerre,
Les crimes de guerre commis sous l'occupation de la Belgique, 1940-1945
Le camp de tortures de Breendonck, Liège, 1947, p. 31